



Union Nautique de Port-Miou et des Calanques

Convoquation à l'Assemblée Générale

Port-Miou, le 11 février 2025

A MESDAMES ET MESSIEURS LES ADHÉRENTS DES CLUBS YCCC, CNPM

Conformément à nos statuts, vous êtes convié(e) à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UNPMC qui aura lieu le :

SAMEDI 15 MARS 2025 À 10h, à la MEVA, 6 Rue Séverin Icard, à Cassis

Les procurations ne peuvent être données qu'aux adhérents à l'UNPMC (1 voix par bateau : titulaire d'une AOT ou copropriétaire). Le nombre de procurations par adhérent est limité à 2.

Les modes de procurations sont indiqués dans le fichier joint à cette convocation (date limite fixée au 12 mars 2025 par voie postale et au 14 mars 2025 par voie électronique).

Le port du masque sera conseillé aux personnes fragiles, et le pot de l'amitié aura lieu dans la cour de la MEVA, en plein air s'il ne pleut pas.

L'ORDRE DU JOUR sera le suivant :

- Approbation du CR de l'AG du 9 mars 2024
- Rapport administratif
- Rapport moral
- Rapport financier
- Coût de l'adhésion des Clubs à l'UNPMC pour 2025
- Présentation de la liste des membres représentant les clubs à l'Union Nautique
- Points sur les travaux en cours et à venir
- Plan d'Attribution des Postes à Flots
- Calendrier des activités principales de la calanque pour 2025
- Questions diverses

Toutes les questions supplémentaires doivent être adressées par écrit au Président de l'UNPMC avant le 12 mars 2025 par courrier à l'UNPMC ou par mail : unpmc.portmiou@gmail.com

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Cher(e) ami(e), l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Président

François MELLON
Signature acquise